

Concertation préalable du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026

Réunion publique d'ouverture n°1

15 septembre 2026

Hôtel de Ville, Vitry-sur-Seine

Compte-rendu



Thermo sur Seine



Intervenants

Élue :

- Alice Timsit, Adjointe au Maire de Paris et chargée de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie

Représentant de l'État :

- Denis Mauvais, Sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses

Représentants du maître d'ouvrage :

- Julien Roux, Directeur général Énergies du Grand Paris
- Benoît Guiblin, Porte-parole du projet
- Cyril Condé, Porte-parole du projet

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Roland Peylet, Garant de la concertation préalable
- Jacques Roudier, Garant de la concertation préalable
- Dominique Viel, Garante de la concertation préalable

AMO Concertation :

- Camille Lesturgeon, Co-animatrice
- Fanny Bousquet, Co-animatrice
- Maxime Leconte, Gestion de la retransmission en direct

Nombre de participants :

Environ 373 participants (environ 280 participants en présentiel et 93 participants en ligne)

1. Cadre de la rencontre

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, la réunion publique d'ouverture s'est tenue le mardi 15 septembre 2026 à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine.

Les réunions publiques ont pour objectif de découvrir le projet dans son ensemble, d'en comprendre les principales caractéristiques et les enjeux, mais aussi de prendre connaissance des modalités de la concertation. Plusieurs temps d'échange sont à disposition de chacune et chacun pour poser ses questions et partager ses premières réactions.

La réunion publique d'ouverture de Vitry-sur-Seine s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement tendue, marquée par l'expression d'une vive opposition au projet de la part d'une partie du public. De nombreuses interpellations et prises de parole depuis la salle ont empêché de suivre le déroulé initialement prévu, ne permettant pas de présenter le projet dans son intégralité. En particulier, les prises de parole du porteur de projet ont souvent été couvertes

par les protestations des opposants, et, de manière générale, la mauvaise sonorisation de la salle n'a pas favorisé le débat.

Les échanges ont toutefois permis de faire émerger plusieurs sujets de fond, notamment les enjeux sanitaires et environnementaux, les émissions atmosphériques, le recours aux CSR, le fonctionnement du réseau de chaleur, ainsi que les dimensions économiques et financières du projet. Plusieurs participants ont également demandé davantage de précisions et de justifications sur les données présentées.

Au fil de la réunion, les conditions de dialogue se sont progressivement dégradées, avec des échanges parfois difficiles entre le public et les intervenants. La réunion a finalement été interrompue à 20h33, avec le rappel que la concertation préalable et les échanges se poursuivraient lors des prochaines rencontres.

2. Synthèse des échanges

Introduction

L'une des animatrices ouvre la réunion publique d'ouverture de la concertation préalable, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sur le projet Thermo-sur-Seine. Elle rappelle les règles indispensables à la bonne tenue de la réunion (dialogue, écoute, respect mutuel, équilibre des prises de parole) et précise que celle-ci est diffusée en direct, avec des participants connectés qui peuvent également poser des questions via une messagerie instantanée.

Elle détaille le déroulé de la réunion et présente les garants de la concertation et les intervenants qui seront amenés à prendre la parole.

Elle rappelle que la concertation préalable s'est ouverte le 1^{er} septembre 2026 et se poursuivra jusqu'au 1^{er} novembre 2026 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, quatre garants étant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public. Elle précise que cette réunion publique d'ouverture doit permettre de présenter le projet, mais aussi de donner une large place aux temps d'échange afin de recueillir les questions et les expressions du public.

Prises de parole du public

Au début de la réunion, deux participants ont pris la parole de manière spontanée afin d'intervenir en dehors du déroulé prévu, perturbant ainsi le lancement de la rencontre et les premières prises de parole. Une des deux participants a arraché le micro des mains de la co-animatrice afin de s'exprimer. Ces deux prises de paroles sont restituées ci-après.

La première participante se présente en tant que professeure des écoles et Vitriote depuis plusieurs années. Elle ne souhaite pas laisser la ville se dégrader. Elle estime que chaque enfant mérite de vivre correctement sans respirer de détritux et non pas de mourir précocement. Elle

réclame l'amélioration de la vie des Vitriots, la sécurité, les services, et l'éducation plutôt que de réaliser des projets nuisibles à la santé des habitants. Elle estime que les Vitriots vivent dans des logements insalubres. Elle se dit mère, professeur des écoles et sans domicile fixe, et considère que personne ne veut l'écouter ni l'aider, et que personne ne veut d'ailleurs écouter les Vitriots.

Le second participant, Gérard Marcon, représentant de l'association ACID Vitry, regrette l'absence, parmi les intervenants à la réunion, de représentants des trois associations qui travaillent depuis plusieurs mois sur le projet Thermo-sur-Seine et cherchent à en analyser les conséquences. Il estime que les questions soulevées par ces associations depuis près de six mois restent sans réponse et considère que, dans le cadre d'un débat qu'il souhaite pleinement transparent, leurs représentants devraient pouvoir disposer d'un temps d'expression dédié. Il critique par ailleurs les modalités de participation proposées, estimant que le public est principalement invité à poser des questions sur un projet qu'il considère déjà largement défini et acté. Il remet ainsi en cause le caractère transparent et démocratique de la démarche de concertation.

La co-animatrice assure que la revendication concernant le fait que les associations doivent faire partie intégrante de cette concertation préalable a été entendue. Elle invite le public à écouter la présentation des différents éléments.

Mots d'accueil

La prise de parole suivante s'est déroulée dans un contexte de réactions sonores soutenues, d'interpellations répétées et de propos déplacés provenant de la salle. Une partie de l'intervention a ainsi été difficilement audible et n'a pas pu être développée dans les conditions prévues.

Denis Mauvais, sous-préfet de L'Haÿ-les-Roses, informe qu'il ne représente pas le porteur de projet, mais l'État. Il informe que cette réunion est le début d'un processus long et strictement encadré par les textes d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Le projet présenté est soumis à concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public qui présentera son rôle de garant de la neutralité des débats et de la possibilité pour tous de s'exprimer, si chacun s'écoute. Il annonce qu'il représente le préfet du Val-de-Marne et l'État, qui est garant de l'application des règles. Il assure que rien n'est acté sur le projet, puisqu'il s'agit de la concertation préalable.

La prise de parole suivante s'est déroulée dans le même contexte dégradé que la prise de parole précédente.

Alice Timsit, adjointe au Maire de Paris et chargée de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie, salue l'assemblée et souligne que la forte présence du public témoigne de l'intérêt porté au projet. Elle comprend les inquiétudes exprimées et en reconnaît la légitimité. Elle relève l'existence d'oppositions marquées, mais aussi d'attentes et de préoccupations fortes, notamment en matière de qualité de l'air, de santé, de justice territoriale et de démocratie. Elle indique que son rôle, en tant qu'adjointe au Maire de Paris, est d'écouter et de prendre en compte ces remarques, tout en rappelant que le projet n'est pas arrêté à ce stade.

Elle précise que la concertation ne constitue qu'une première étape du processus et qu'elle sera suivie notamment par des études environnementales et, ultérieurement, par une enquête publique. Elle insiste sur le fait que le projet peut encore évoluer.

Elle indique que l'état d'esprit de la Ville de Paris, partagé par le Maire de Paris, est de garantir une transparence complète sur le projet. Elle considère que cette transparence est indispensable pour établir une relation de confiance avec les habitants de Vitry-sur-Seine et, plus largement, avec l'ensemble des territoires concernés. Dans le même esprit, elle juge nécessaire de pouvoir disposer d'études contradictoires et indépendantes, afin que l'analyse des impacts du projet ne repose pas uniquement sur les travaux du maître d'ouvrage. Elle précise que les différentes expertises devront être rendues accessibles au public afin que chacun puisse disposer des informations nécessaires à la compréhension du projet.

Concernant le foncier, elle indique que le terrain de la chaufferie CSR fait à ce stade l'objet d'un protocole d'accord et qu'il n'a pas encore été acquis. Elle précise que cette situation vise à préserver la continuité d'un service public existant.

Elle rappelle que la concertation préalable doit permettre d'examiner les différentes hypothèses et d'apprécier l'ensemble des impacts du projet. Elle insiste tout particulièrement sur les enjeux sanitaires, qu'elle présente comme une ligne rouge, en indiquant que la santé des habitants de Vitry-sur-Seine ne devra pas être mise en danger. Enfin, elle estime qu'il appartient aux études et aux expertises de démontrer, par des éléments objectifs, les bénéfices susceptibles d'être apportés par le projet. Elle ajoute que si les conclusions de ces travaux ne s'avéraient pas convaincantes, notamment du point de vue sanitaire, il conviendrait d'en tirer les conséquences.

Roland Peylet, garant de la concertation préalable, rappelle que le principe même d'une concertation préalable est de laisser ouvertes les différentes alternatives, y compris celle de ne pas poursuivre le projet ou de lui substituer une autre solution. Il souligne que la concertation doit donc permettre de discuter du projet tel qu'il est présenté, mais aussi de son opportunité et de ses alternatives.

Il présente ensuite le calendrier de la concertation préalable ainsi que les principales étapes réglementaires susceptibles de lui succéder. Il précise qu'à l'issue de la concertation préalable, les garants établiront un bilan rendant compte des échanges et des arguments exprimés. Le maître d'ouvrage devra ensuite se prononcer sur les suites qu'il entend donner au projet à la lumière de ce bilan. Il rappelle ainsi que la poursuite du projet ne peut être considérée comme acquise à ce stade.

Il ajoute qu'il est normal que le maître d'ouvrage présente et défende le projet qu'il porte pendant la concertation, tout en rappelant que des projets soumis à concertation ou à débat public ont déjà, par le passé, été abandonnés ou profondément modifiés à l'issue du processus de participation.

Julien Roux, directeur général d'Énergies du Grand Paris, représente le maître d'ouvrage du projet. Il indique qu'Énergies du Grand Paris reprendra, à compter du 1^{er} janvier 2027, l'exploitation du réseau de chaleur grand parisien, qui dessert aujourd'hui 17 collectivités, dont Paris. Il précise qu'Énergies du Grand Paris est une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), créée dans le cadre du renouvellement de la concession du réseau de chaleur, jusqu'alors exploitée par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Il rappelle que

cette concession historique arrive à son terme après 99 ans et qu'un appel d'offres de plus de deux ans a conduit à la désignation des nouveaux actionnaires de la SEMOP. L'actionnariat d'Énergie du Grand Paris est composé à 51 % d'un groupement économique réunissant Dalkia, filiale du groupe EDF et acteur majeur des réseaux de chaleur en France, Eiffage, spécialisé notamment dans les grands projets d'infrastructures et de concessions, et RATP Solutions Ville, intervenant dans les domaines de l'aménagement urbain et des grands projets. La Ville de Paris détient 34 % du capital et la Banque des Territoires 15 %.

Il souligne que le renouvellement de la concession s'accompagne d'une volonté d'ouvrir davantage la gouvernance du réseau de chaleur. Il indique que la Ville de Paris participe aux décisions et à la définition de la stratégie de la SEMOP, afin notamment de veiller à sa cohérence avec les politiques publiques. La Banque des Territoires intervient pour sa part comme investisseur institutionnel de référence dans ce type d'infrastructures. Il précise également que l'actionnariat de la SEMOP est majoritairement public.

Il rappelle ensuite le rôle du réseau de chaleur, qui existe depuis près d'un siècle et alimente aujourd'hui près d'un million d'habitants. Il dessert notamment l'ensemble des hôpitaux de l'AP-HP, ainsi que de nombreux bâtiments publics, logements sociaux, établissements publics et immeubles tertiaires. Il présente à ce titre le réseau comme une infrastructure essentielle à l'échelle de la métropole parisienne.

Il précise qu'Énergie du Grand Paris prévoit d'investir 3,4 milliards d'euros dans le réseau autour de trois objectifs : le verdir, le moderniser et le développer. Julien Roux présente le réseau de chaleur comme un outil à la fois de transition énergétique et de lutte contre la précarité énergétique. Il illustre ce dernier point en évoquant l'évolution récente du prix du gaz, passé de 23 €/MWh au 1er janvier 2026 à 83 €/MWh au moment de la réunion publique.

Enfin, revenant sur la concertation préalable, il rappelle que la SEMOP poursuit deux objectifs principaux. Le premier est d'informer le public et d'apporter des réponses aux questions posées. Le second est d'ouvrir un espace de dialogue et de débat autour du projet. Il indique que les porteurs du projet sont convaincus de la nécessité du projet et souhaitent expliquer les raisons qui les conduisent à le proposer. La concertation doit néanmoins permettre d'entendre les interrogations, les préoccupations et les arguments du public, et d'y apporter des réponses précises. Il conclut en soulignant que ce processus doit permettre de mettre le projet à l'épreuve du débat.

Benoît Guiblin, porte-parole du projet, salue l'assemblée et commence par répondre à une question adressée précédemment à Julien Roux concernant la gouvernance du réseau. Il précise que Vitry-sur-Seine est représentée au sein du comité territorial mis en place dans le cadre de la nouvelle concession. Ce comité réunit notamment les 16 communes desservies par le réseau en dehors de Paris et participe à la gouvernance territoriale du réseau de chaleur. Il rappelle également que certains équipements et habitants de Vitry-sur-Seine bénéficient déjà de la chaleur fournie par ce réseau, dont l'hôtel de Ville dans lequel se tient la réunion publique.

Il revient ensuite sur les objectifs poursuivis dans le cadre de la transformation du réseau. Il rappelle tout d'abord que celui-ci repose encore pour environ moitié sur le gaz et insiste sur les enjeux économiques associés à cette dépendance. Dans un contexte de forte évolution des prix de l'énergie, il présente la transformation du réseau comme un moyen de mieux maîtriser les factures de chaleur et de lutter contre la précarité énergétique. Le deuxième objectif concerne la

décarbonation du réseau. Benoît Guiblin indique que les chiffres et les hypothèses associés à cette trajectoire ont vocation à être discutés dans le cadre de la concertation. Il évoque enfin le développement du réseau, qui ne dessert aujourd'hui pas l'ensemble des quartiers parisiens. Il cite notamment certains secteurs du nord-est de Paris où des logements sociaux restent chauffés intégralement au gaz et souligne leur exposition à l'évolution des prix de cette énergie. Il présente ainsi la transformation du réseau autour de deux orientations complémentaires : réduire l'empreinte carbone de la chaleur déjà produite et développer de nouveaux raccordements.

Concernant le fonctionnement du réseau, Il rappelle qu'il repose historiquement et majoritairement sur la vapeur. Il explique que celle-ci permet de transporter d'importantes quantités d'énergie à travers un réseau de plus de 500 km, en comparant son rôle à celui de la très haute tension pour le transport de l'électricité. Il indique que les questions relatives à une éventuelle transformation du réseau vapeur en réseau d'eau chaude pourront être approfondies au cours de la concertation. Il précise toutefois que les extensions futures du réseau ont vocation à fonctionner à l'eau chaude. À ce titre, dix projets de géothermie sont prévus dans le cadre du développement du réseau, avec l'ambition d'en faire un réseau géothermique de grande ampleur.

Il souligne par ailleurs que la transformation envisagée ne repose pas uniquement sur la création de nouveaux moyens de production. Il rappelle que la mise en service de Thermo-sur-Seine doit s'accompagner de l'arrêt de deux installations fonctionnant au gaz, dont la centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine, ainsi que de la fermeture de la centrale à gaz située à Ivry-sur-Seine. Il indique que ces installations émettent aujourd'hui notamment du CO₂ et des oxydes d'azote (NOx).

Revenant sur l'opportunité du projet, il répond à une question soulevée par le Collectif 3R sur la possibilité que celui-ci ne soit finalement pas réalisé. Il rappelle que, si le projet est poursuivi à l'issue de la concertation, il devra encore faire l'objet des différentes procédures réglementaires, dont une enquête publique et une demande d'autorisation environnementale. Il souligne que l'obtention des autorisations nécessaires constitue une condition à sa réalisation.

Il détaille ensuite les raisons ayant conduit à retenir Vitry-sur-Seine pour l'implantation de la chaufferie. Il indique qu'une recherche de sites a été menée à l'échelle francilienne à partir de plusieurs critères. Le premier tient à la proximité du réseau existant, la vapeur se transportant difficilement sur de longues distances. Le choix devait également porter sur un terrain déjà artificialisé, afin de limiter la consommation de nouveaux espaces. Un autre critère concerne l'équilibre géographique des moyens de production du réseau. Benoît Guiblin explique qu'une part importante de la production est aujourd'hui située au nord du réseau. Dans le sud-est, l'arrêt de la centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine et de la centrale à gaz située à Ivry-sur-Seine que permettra le projet, ainsi que la réduction de la capacité de l'unité de valorisation énergétique du Syctom d'Ivry-sur-Seine, entraîneront une diminution des capacités de production. Il présente ainsi la création d'un nouveau moyen de production dans le sud du réseau comme nécessaire au maintien de l'équilibre et de la continuité du service. Il ajoute également que le site retenu à Vitry-sur-Seine dispose d'un accès direct à la Seine, critère important pour permettre l'acheminement fluvial des combustibles destinés à la chaufferie.

Benoît Guiblin présente ensuite les combustibles solides de récupération (CSR). Il indique qu'il s'agit de combustibles préparés à partir de déchets préalablement triés, secs et répondant à des

caractéristiques réglementaires et normatives. Il affirme par ailleurs que les CSR ne génèrent pas d'odeurs dans les conditions prévues de stockage et de manutention du projet.

Il rappelle qu'en Île-de-France, 6 millions de tonnes de déchets d'activité économique sont produites chaque année, et que l'ADEME annonce une augmentation jusqu'à 7 millions de tonnes. Il explique qu'une partie importante des déchets d'activités économiques produits en Île-de-France, environ 30 %, est encore aujourd'hui enfouie ou envoyée vers d'autres départements, dont l'Essonne ou la Seine-et-Marne, par exemple.

Enfin, il revient sur la qualification de l'installation projetée à Vitry-sur-Seine. Tout en reconnaissant l'existence d'un débat sur l'emploi du terme « incinérateur », il indique que le maître d'ouvrage utilise celui de « chaufferie », la finalité de l'installation étant de produire de la chaleur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. Il précise que le fonctionnement de la chaufferie doit suivre les besoins saisonniers du réseau de chaleur, contrairement à une unité de traitement des ordures ménagères fonctionnant de façon plus continue. La chaufferie comprendrait ainsi trois chaudières afin d'adapter la production aux besoins en chaleur selon les périodes de l'année. Il indique notamment qu'au mois d'août, la plateforme de Ris-Orangis serait fermée et qu'aucun trafic routier lié à son approvisionnement n'y serait généré.

Temps d'échanges

La co-animatrice ouvre le temps d'échange avec la salle.

Un participant, membre de l'association ACID Vitry, adresse d'abord une remarque à Alice Timsit. Il indique comprendre que des techniciens défendent le projet qu'ils portent et que des industriels cherchent à convaincre de sa pertinence. En revanche, il critique la position des élus parisiens, qu'il juge en décalage avec les enjeux climatiques illustrés notamment par les épisodes de canicule et de sécheresse survenus durant l'été.

Il estime que la Ville de Paris fait le choix de conserver un réseau de chaleur ancien, mis en service à partir de 1927, en le modernisant sans remettre en cause plus profondément son fonctionnement. Il considère qu'une réflexion plus globale devrait être menée sur l'évolution de cette infrastructure.

Il relève ensuite ce qu'il perçoit comme une contradiction dans les explications apportées sur le réseau vapeur. D'un côté, la vapeur est présentée comme nécessaire pour transporter de grandes quantités d'énergie sur des distances importantes, et de l'autre, la proximité avec Paris est avancée parmi les critères d'implantation de la chaufferie, au motif que la vapeur se transporte difficilement sur de longues distances.

Il s'interroge également sur le dimensionnement du projet et sur le volume de 450 000 tonnes de déchets mentionné dans le dossier. Il estime que les besoins futurs en chaleur du réseau ne sont pas suffisamment explicités pour comprendre comment ce volume a été déterminé. Il questionne notamment l'évolution de ces besoins dans un contexte où des politiques de rénovation et d'isolation des bâtiments pourraient conduire à réduire les consommations de chauffage. Il revient ensuite sur la distinction entre une chaufferie et un incinérateur. Il rappelle que le dossier mentionne une température de combustion élevée pour le traitement des CSR et

demande comment le fonctionnement de l'installation s'adaptera à la diminution saisonnière ou structurelle des besoins de chaleur.

Il demande aussi si la quantité de CSR consommée diminuera effectivement lorsque les besoins du réseau seront plus faibles. Il considère que cette capacité à ajuster la consommation de combustible constitue un élément important pour distinguer une chaufferie, dont la production suit les besoins de chaleur, d'une installation d'incinération principalement dimensionnée pour traiter un flux de déchets.

Benoît Guiblin répond d'abord sur la possibilité de convertir le réseau vapeur en réseau d'eau chaude. Il explique que la vapeur est un fluide qui contient beaucoup d'énergie et que cette conversion ne peut pas se faire facilement. Dans un réseau vapeur, le tube qui conduit la vapeur au départ est environ deux fois plus gros que le tube de retour, dans lequel circule de l'eau. Transformer les quelque 500 kilomètres de réseau existant supposerait donc de creuser des tranchées sur l'ensemble du réseau, à Paris mais aussi à Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine, pour installer de nouvelles canalisations qui, avec leur isolant, peuvent atteindre jusqu'à un mètre de diamètre. Il précise que, pour accueillir les deux tubes, les tranchées devraient atteindre trois à quatre mètres de profondeur. Il insiste sur l'ampleur considérable des travaux qu'impliquerait le passage de la vapeur à l'eau chaude.

Concernant le schéma directeur, il indique que des investissements sont prévus pour créer de nouvelles boucles d'eau chaude, sans pour autant convertir l'ensemble du réseau vapeur. Il explique également que la vapeur circule dans les canalisations sous l'effet de la pression, comprise entre 4 et 20 bars sur le réseau parisien. À l'inverse, la circulation de l'eau chaude nécessite des pompes. À l'échelle de 500 kilomètres de réseau, cela supposerait des équipements très puissants et une consommation importante d'électricité, alors que le réseau électrique parisien n'est pas dimensionné pour répondre à de tels besoins.

Il précise que les nouveaux développements du réseau pourront, eux, être réalisés à partir de boucles d'eau chaude alimentées notamment par la géothermie. Il distingue ainsi la création de nouvelles boucles de la conversion du réseau existant. Il souligne également le temps nécessaire à une transformation complète des 500 kilomètres de réseau, qui s'étalerait sur plusieurs décennies. Il ajoute qu'un chantier d'une telle ampleur pourrait générer des perturbations importantes, qu'il compare à celles du Grand Paris Express. Il rappelle que les travaux du projet Thermo-sur-Seine sont, eux, envisagés à l'horizon 2029-2030.

Il répond ensuite sur l'évolution des consommations. Il indique que des diminutions sont bien prévues et que le réseau n'a pas vocation à rester identique à aujourd'hui. Les travaux d'isolation doivent conduire à une baisse des consommations des abonnés existants, tandis que de nouveaux abonnés ont vocation à être raccordés au réseau à mesure que le recours au gaz diminue. Il estime ainsi que, globalement, les niveaux de consommation devraient peu varier.

Il précise qu'une baisse d'environ 1,4 TWh a été intégrée dans les calculs de dimensionnement de la chaufferie à l'horizon 2050, sous l'effet combiné de la hausse des températures et des opérations d'isolation. Cette diminution serait compensée par un niveau équivalent de nouveaux raccordements, notamment dans l'est parisien et dans les logements sociaux.

Concernant les 450 000 tonnes de CSR évoquées, il indique qu'il s'agit de la capacité maximale annuelle de l'installation. Il précise que, lors d'années particulièrement chaudes, les quantités

consommées pourront être inférieures. Il ajoute que, si une autorisation d'exploiter est délivrée par les services de l'État, celle-ci fixera un plafond de tonnages de CSR.

Enfin, il explique que la modulation de la production ne se fait pas uniquement au niveau de Vitry-sur-Seine, mais à l'échelle de l'ensemble des outils de production du réseau. Il rappelle qu'environ 45 % de la production provient aujourd'hui des installations de Saint-Ouen, Ivry-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux, le reste reposant principalement sur le gaz.

Marcel Lenoir, conseiller municipal de Créteil, demande comment les habitants de Créteil pourront être pleinement associés à la concertation, alors qu'ils pourraient, selon lui, être concernés par les effets du projet sans bénéficier directement de ses avantages. Il élargit cette interrogation aux habitants d'Alfortville, d'Ivry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi, et demande de quelle manière ils seront informés et associés au processus de concertation. Il rappelle que l'accès à une information libre et éclairée constitue, à ses yeux, une condition essentielle du débat démocratique. Il ajoute que, selon lui, de nombreux habitants de Créteil découvrent tardivement l'existence du projet et se disent très préoccupés par celui-ci.

Amélie Boespflug, représentante du Collectif 3R, indique qu'en tant que médecin, elle est particulièrement préoccupée par les émissions de particules fines et ultrafines susceptibles d'être générées par la chaufferie. Elle estime que leurs impacts sanitaires pourraient être importants et affirme que, selon elle, ces émissions ne seraient, à la sortie des cheminées, ni totalement filtrées, ni intégralement mesurées ou réglementées. Elle ajoute qu'elles ne seraient pas non plus mesurées au niveau de la logistique fluviale lors des opérations de chargement et de déchargement des barges.

Elle considère qu'une installation utilisant des CSR émet nécessairement davantage de particules qu'une chaufferie fonctionnant au gaz, telle que l'actuelle centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine. Elle indique que cela expliquerait, d'après son analyse, que les valeurs limites d'émission en poussières applicables à Thermo-sur-Seine soient supérieures de 59 % à celles de l'actuelle centrale de cogénération. Elle ajoute qu'une installation utilisant des CSR émettrait également davantage de particules qu'un incinérateur de déchets ménagers et affirme que les valeurs limites d'émission de poussières applicables à ce type d'installation seraient deux fois plus élevées que celles applicables aux unités d'incinération de déchets ménagers.

Dans ce contexte, elle questionne l'acceptabilité d'une augmentation des émissions de particules fines et ultrafines sur un territoire qu'elle présente comme étant déjà particulièrement exposé aux risques sanitaires liés aux multi-expositions environnementales, en référence aux travaux de l'Observatoire régional de santé (ORS). Enfin, elle revient sur l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et indique que ce secteur aurait également été identifié par l'Observatoire régional de santé comme une zone à renaturer en priorité, notamment au regard des enjeux de biodiversité.

Sabine Patoux, conseillère départementale du Val-de-Marne, indique que le Département est opposé au projet pour plusieurs raisons. Elle explique tout d'abord que de nombreux efforts sont engagés pour faire du Val-de-Marne un territoire agréable, sain et attractif, citant notamment le plan « 50 000 arbres », les politiques de transport, d'amélioration de la qualité de l'eau et de développement des mobilités douces. Dans ce contexte, elle estime que le projet Thermo-sur-Seine va à l'encontre de ces démarches et critique le fait qu'il soit porté par la Ville de Paris sur le territoire val-de-marnais. Elle considère plus largement que le Val-de-Marne accueille depuis

longtemps des infrastructures et des nuisances que Paris ne souhaite pas installer sur son propre territoire.

Elle ajoute que si la Ville de Paris considère cette installation comme saine et vertueuse, celle-ci devrait selon elle être implantée à Paris. Elle estime que du foncier a pu être mobilisé pour d'autres grands équipements et qu'il devrait également pouvoir l'être pour ce type d'installation. Elle considère par ailleurs que si d'autres solutions, comme la géothermie, n'ont pas été privilégiées davantage, c'est notamment en raison des investissements importants qu'impliquerait une transformation plus profonde du réseau souterrain.

Elle revient ensuite sur les volumes de CSR nécessaires au fonctionnement de la chaufferie. Elle souligne que le chiffre maximal de 450 000 tonnes par an représente, rapporté à l'année, plus de 1 200 tonnes par jour. Elle s'interroge sur les flux nécessaires pour acheminer ces combustibles depuis un large périmètre jusqu'à Ris-Orangis, puis vers Vitry-sur-Seine, et sur la durée pendant laquelle ces approvisionnements seraient nécessaires. Elle considère que le modèle économique du projet suppose le maintien de volumes importants de combustibles sur le long terme.

Elle oppose cette logique à ce qu'elle considère comme l'objectif prioritaire d'intérêt général de réduire la production de déchets. Elle estime ainsi qu'il existe une contradiction entre cet objectif de réduction et le développement d'une installation dont le fonctionnement repose sur la disponibilité durable de volumes importants de déchets transformés en CSR.

La troisième raison d'opposition qu'elle avance concerne la santé environnementale, qu'elle considère comme devant primer sur les autres enjeux. Elle estime qu'à ce stade, les dispositifs de filtration envisagés ne permettent pas de garantir l'absence d'impact sanitaire. Elle rappelle la proximité de plusieurs équipements accueillant du public, notamment deux collèges, des crèches et des bâtiments administratifs, et indique qu'environ 500 000 personnes vivraient dans un rayon de 4 km autour du site. Elle réaffirme ainsi l'opposition du Département au projet et considère que celui-ci est contraire à l'avenir souhaité pour le Val-de-Marne.

Elle revient également sur la dénomination « Énergies du Grand Paris » donnée à la SEMOP. Elle estime que ce nom peut entretenir une confusion avec la Métropole du Grand Paris et critique ce choix. Elle précise qu'au cours du comité régional de l'énergie, la représentante de la Métropole du Grand Paris n'avait pas exprimé de soutien au projet. Elle considère dès lors que cette dénomination peut laisser penser à tort que la Métropole du Grand Paris est directement associée au projet.

Enfin, elle indique que le Département entend poursuivre ses actions contre le projet et appelle à son abandon. Elle estime qu'il serait préférable d'y renoncer dès à présent plutôt que de poursuivre une procédure susceptible, selon elle, d'aboutir ultérieurement à un avis défavorable, en citant d'autres projets ayant connu une telle issue.

Myriam Goujjane, représentante de l'association ACID Vitry, déplore le départ d'Alice Timsit avant la fin de la réunion publique. Elle rappelle que les associations se sont mobilisées depuis le début de l'année, y compris pendant la période estivale, pour s'informer sur le projet et en analyser les conséquences. Elle critique fortement le dossier de concertation, qu'elle juge très insuffisant sur le fond et trop proche, selon elle, d'un document commercial. Elle estime qu'il reprend de manière répétitive les mêmes éléments de langage, tout en considérant que certains

d'entre eux évoluent progressivement à la marge. Elle indique vouloir attirer l'attention sur ces changements de formulation.

Elle explique également s'être rapprochée d'autres associations et collectifs travaillant sur les questions de pollution, de santé publique et d'incinération, notamment le Collectif 3R. Elle dit avoir également échangé avec des collectifs opposés au bois-énergie, qui mettent en avant les émissions de carbone liées à sa combustion et contestent son caractère renouvelable. À partir de ces éléments, elle critique l'impact environnemental du projet. Elle souligne que la future installation brûlerait notamment des matières plastiques et du bois, et considère qu'il est donc trompeur de présenter le projet comme contribuant au verdissement du réseau ou de l'atmosphère. Elle qualifie cette présentation de « fable écologique ».

Elle revient ensuite sur la gouvernance de la SEMOP Énergies du Grand Paris. Elle conteste l'affirmation selon laquelle son actionnariat serait public à 80 %. Elle rappelle que la Ville de Paris et la Banque des Territoires relèvent du secteur public, mais souligne que les trois autres membres du groupement économique sont des entreprises privées. Elle élargit enfin sa critique à la place des opérateurs privés dans les services publics, en citant notamment les évolutions récentes dans le secteur des transports à titre d'exemple. Elle évoque également Dalkia, qu'elle présente comme une entreprise privée dont EDF aurait envisagé la cession, et estime que le projet Thermo-sur-Seine s'inscrit dans une stratégie plus large de développement industriel et commercial.

La co-animatrice donne la parole aux garants de la CNDP pour répondre aux questions et aux interventions, notamment concernant les modalités et les périmètres de la concertation préalable.

Roland Peylet rappelle que la définition du périmètre d'une concertation fait toujours l'objet de discussions et qu'il convient de concilier l'étendue territoriale du dispositif avec les contraintes matérielles liées à son organisation. Il indique que plusieurs rencontres sont organisées à Vitry-sur-Seine et à Alfortville. Concernant Alfortville, il rappelle qu'une rencontre mobile y a déjà eu lieu et qu'une réunion publique est y également programmée. Il précise que, dans plusieurs communes du territoire, des documents d'information ainsi que des registres de concertation sont mis à disposition afin de permettre aux habitants de s'informer et de déposer leurs avis. Il rappelle par ailleurs que l'ensemble des rencontres de la concertation est ouvert à tous, indépendamment de la commune de résidence, et que d'autres temps d'échange sont également prévus à Ris-Orangis. Enfin, il souligne que le dispositif de concertation préalable peut évoluer en cours de processus et être adapté si les circonstances ou les besoins identifiés le justifient.

La co-animatrice ajoute qu'il est possible de retrouver l'ensemble des rencontres de la concertation sur la plateforme en ligne www.thermo-sur-seine-concertation.fr. Elle invite le public à la consulter pour prendre connaissance des dates, horaires et lieux des rencontres et précise que certaines sont sur inscription. Ensuite, elle donne la parole aux intervenants pour répondre aux questions soulevées par le public.

Benoît Guiblin indique que d'après une étude d'Airparif de 2025, 83 % des particules du territoire de Grand-Orly Seine Bièvre viennent essentiellement de deux facteurs, à savoir le

transport routier et le chauffage individuel. Il ajoute que les installations actuellement en fonctionnement sur le territoire émettent elles aussi des poussières.

Cyril Condé, porte-parole du projet, indique que les particules sont suivies par Airparif. Il présente deux cartes issues d'Airparif, relatives aux particules fines et au dioxyde d'azote, et précise qu'un capteur est situé à Vitry-sur-Seine. Il explique que ces cartes font apparaître une certaine homogénéité des concentrations de particules et de dioxyde d'azote dans l'agglomération parisienne. À Vitry-sur-Seine, les mesures d'Airparif indiquent une concentration moyenne annuelle de particules fines de 10 microgrammes par mètre cube.

Il présente ensuite une comparaison avec les concentrations attendues dans le cadre du projet. Des études de dispersion ont été menées sur le site afin d'estimer les concentrations qui seraient liées au fonctionnement de la future installation. À l'endroit où la concentration serait maximale, il indique que le projet contribuerait à hauteur de 0,25 microgramme par mètre cube, soit un niveau 40 fois inférieur à la situation actuelle.

Il précise que le système de modélisation a été réalisé suivant un guide de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), qui définit la manière de conduire ce type de modélisation dans l'environnement. Il ajoute que les résultats obtenus montrent, selon lui, que les émissions liées au projet seraient très faibles par rapport à la situation actuelle. Il estime par ailleurs que ces résultats sont largement surévalués, car ils ne prennent pas en compte le bénéfice lié à l'arrêt de la centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine. À partir des déclarations annuelles d'émissions transmises aux services de l'État par cette centrale, une comparaison a été réalisée à production de chaleur équivalente. Il indique que cette comparaison fait apparaître une réduction de 20 % des émissions de particules fines avec le projet.

Enfin, il ajoute que le dioxyde d'azote est également mesuré par Airparif. Il indique que la nouvelle installation permettrait de diviser les émissions par quatre en période de pointe et par deux en moyenne. Il invite le public à consulter les déclarations annuelles d'émissions de la centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine.

Amélie Boespflug demande un droit de réponse, estimant que l'enjeu sanitaire est central dans ce projet. Elle accuse le maître d'ouvrage d'utiliser la science pour désinformer plutôt que pour établir les faits. Elle rappelle qu'il existe déjà, à Vitry-sur-Seine, un niveau important de pollution de fond lié aux particules fines. Elle indique que l'Observatoire régional de santé (ORS) a identifié le territoire comme particulièrement exposé aux risques sanitaires liés aux multi-expositions environnementales. Elle cite notamment le trafic autoroutier et ferroviaire, les chantiers et la pollution des sols, et estime que le projet viendrait ajouter une nouvelle source de pollution à un territoire déjà fortement exposé. Elle dit ne pas comprendre que les questions portant sur une éventuelle augmentation des particules fines à Vitry-sur-Seine reçoivent en réponse des calculs dont les sources sont, selon elle, demandées depuis huit mois sans avoir été obtenues.

Elle revient ensuite sur les comparaisons présentées à l'échelle du réseau. Elle estime que les diminutions annoncées de certains polluants peuvent résulter d'évolutions globales du mix énergétique, notamment du développement de la géothermie, sans pour autant signifier que les émissions diminueront localement à Vitry-sur-Seine. Elle souligne ainsi que le réseau peut globalement émettre moins de NOx sans que cela se traduise nécessairement par une baisse des émissions sur le territoire de Vitry-sur-Seine.

Elle demande pourquoi les valeurs limites d'émission de poussières applicables à Thermo-sur-Seine seraient plus élevées que celles de l'actuelle centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine. Elle affirme par ailleurs que le gaz ne produit pas de particules fines et prend l'exemple du smog londonien, historiquement lié notamment au chauffage au bois et au charbon, pour rappeler que les politiques menées au XXe siècle ont cherché à réduire ces modes de chauffage afin de limiter les émissions de particules. Elle conteste ainsi l'idée selon laquelle le recours au bois permettrait de réduire les émissions de particules fines.

Elle ajoute que, contrairement au gaz, la combustion de déchets émet des métaux lourds, tels que l'arsenic, le plomb ou le cadmium. Elle évoque la présence de ces substances dans des mousses analysées autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Elle indique qu'après la mise en évidence de ces polluants, l'Agence régionale de santé (ARS) aurait rencontré des difficultés à interpréter les résultats en raison de l'absence de seuils réglementaires applicables aux mousses. Elle fait également référence à une étude récente qui aurait mis en évidence des scores cognitifs plus faibles chez des enfants vivant à proximité de zones où les mousses présentaient de fortes concentrations en plomb, cadmium et arsenic.

Concernant les oxydes d'azote, elle indique que le gaz en produirait en faible quantité, tandis que la combustion de déchets en générerait davantage, notamment en raison des conditions de combustion. Elle revient ensuite sur l'argument selon lequel les CSR, parce qu'ils sont triés, seraient moins polluants que les ordures ménagères. Elle demande pourquoi les installations classées utilisant des CSR disposent, selon elle, de valeurs limites d'émission de poussières plus élevées que les unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

Enfin, elle évoque la question des dioxines. Elle indique qu'à Ivry-sur-Seine, il est souvent avancé que les émissions de dioxines de l'incinérateur sont marginales par rapport à celles liées au trafic routier. Elle fait référence aux travaux d'une cartographe qui aurait comparé les émissions annuelles d'un kilomètre de boulevard périphérique à celles de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine. Selon les résultats qu'elle rapporte, l'incinérateur émettrait 64 fois plus de dioxines qu'un kilomètre de périphérique.

Cyril Condé répond sur plusieurs éléments concernant les particules et les oxydes d'azote. Il indique que les chaufferies CSR sont soumises à une réglementation environnementale aussi stricte que celle applicable aux incinérateurs en matière d'émissions de particules. Il précise qu'il s'agit du même cadre réglementaire et du même arrêté de 2021. Il rappelle ensuite que les éléments qu'il a présentés précédemment portaient sur la situation à Vitry-sur-Seine et non sur l'ensemble du réseau. Concernant Vitry-sur-Seine, il explique que le travail a consisté à examiner les exigences imposées par la réglementation. Il réaffirme que la sécurité sanitaire constitue une priorité du projet. Il précise enfin que le dispositif de traitement des fumées prévoit deux systèmes de filtration, avec l'objectif d'obtenir des performances supérieures aux exigences réglementaires. Il indique que les chiffres correspondants seront communiqués.

Benoît Guiblin constate que plusieurs questions importantes sont posées et invite à venir au forum consacré aux enjeux sanitaires et environnementaux prévu le 26 septembre. Il revient ensuite sur l'exemple du smog évoqué précédemment. Il indique que Paris a également connu ce type de pollution par le passé et rappelle que le réseau de la CPCU a notamment été développé pour permettre de sortir progressivement du charbon puis, plus récemment, du fioul. Il souligne que le fioul reste encore utilisé à Paris.

En réponse à une question posée précédemment sur la dénomination « Énergies du Grand Paris », il indique que ce choix de nom ne vise pas à entretenir une confusion avec la Métropole du Grand Paris. Il explique qu'il traduit le fait que le réseau dessert, au-delà de Paris, 16 autres communes.

Concernant les émissions de CO₂ liées à la combustion du bois, il reconnaît qu'un débat existe sur ce sujet avec plusieurs associations. Il indique que la forêt française croît plus rapidement que les prélèvements réalisés pour le bois-énergie. Il avance une croissance de la forêt française de 60 millions de tonnes par an, pour une consommation de bois-énergie d'environ 45 millions de tonnes. Il précise que le CO₂ émis lors de la combustion du bois, qualifié de « biogénique », est réabsorbé au cours de la croissance de la biomasse par le mécanisme de la photosynthèse.

À la suite de l'intervention d'une participante, Benoît Guiblin ajoute que la consommation de gaz constitue aujourd'hui la première source d'émissions de CO₂ du réseau de chaleur. Il rappelle qu'environ 50 % de la production du réseau repose actuellement sur le gaz et que l'objectif est de diviser cette consommation par deux.

Julien Roux indique que la centrale de cogénération de Vitry-sur-Seine actuellement en fonctionnement a émis 240 000 tonnes de CO₂ en 2025. Il précise que cette installation au gaz alimente environ 21 000 équivalents-logements à Vitry-sur-Seine et qu'elle sera arrêtée lors de la mise en service de la future installation fonctionnant aux CSR. Il souligne que l'arrêt de la cogénération permettrait d'éviter les 240 000 tonnes de CO₂ actuellement émises chaque année par cette installation. Il rappelle que ces données, de même que celles relatives aux émissions de poussières, sont publiées dans des documents accessibles au public.

Il ajoute enfin que le projet devra respecter les normes fixées par l'État pour protéger les populations. Il précise que ces exigences réglementaires peuvent conduire à l'arrêt d'une installation si celle-ci ne fonctionne pas conformément aux prescriptions qui lui sont imposées.

Conclusion

Roland Peylet constate que les conditions ne permettent plus de poursuivre la réunion publique dans de bonnes conditions et annonce, en conséquence, la fin de la réunion. Il rappelle toutefois que la concertation se poursuit et que d'autres rencontres sont prévues. Il précise que les sujets abordés au cours de cette réunion pourront être repris et approfondis lors des prochains temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation préalable. Il propose toutefois une dernière intervention.

Gérard Marcon, représentant de l'association ACID Vitry, indique que les données présentées par les experts sont contestées et précise que des cahiers d'acteurs ont été rédigés sur ces sujets. Il estime que ces contributions permettront d'entrer davantage dans le détail et invite les experts à apporter des réponses écrites aux arguments qui y sont développés. Il regrette ensuite de ne pas avoir pu adresser de question à Alice Timsit, qui a quitté la réunion. Il interroge l'intérêt du projet et, plus particulièrement, celui du développement du réseau. Il demande pourquoi il est prévu de raccorder 200 000 personnes supplémentaires et s'interroge sur la part que pourrait jouer, dans cet objectif, la recherche de rentabilité économique.

Il indique avoir étudié le contrat de concession et considère que celui-ci présente, selon lui, peu de risques financiers pour la SEMOP. Il évoque notamment les garanties apportées par la Ville de Paris sur les prêts ainsi que la possibilité d'amortir, sur la durée de la concession, les 683 millions d'euros de droit d'entrée. Il estime ainsi que, sur les 25 années de la concession, le risque financier supporté par la SEMOP serait limité. Il ajoute que le contrat de concession prévoit, selon sa lecture, des mécanismes permettant de solliciter le concédant, c'est-à-dire la puissance publique, en cas de difficultés financières, avec la possibilité d'une compensation du déficit.

Il revient ensuite sur l'argument économique présenté en faveur du projet pour les usagers. Il conteste les hypothèses retenues dans le calcul du coût de la chaleur. Il estime notamment que celles-ci ne prennent pas suffisamment en compte l'éventuelle application aux installations d'incinération du système européen d'échange de quotas d'émission de carbone. Il rappelle qu'une demande d'exemption a été formulée par des collectivités territoriales, mais considère qu'il n'est pas acquis qu'elle soit acceptée pour une chaufferie produisant de l'énergie. Il cite par ailleurs la FNADE, qui évaluerait, selon lui, le surcoût lié à ce dispositif à 34 % pour l'incinération des CSR. Il ajoute que cet enjeu pourrait également concerner la chaleur issue de l'incinération des déchets ménagers, qui représente une part importante du mix énergétique du réseau.

Enfin, il questionne les hypothèses retenues pour le coût d'approvisionnement des CSR. Il indique que le calcul intègre le transport entre Ris-Orangis et Vitry-sur-Seine en considérant, selon lui, que son coût resterait stable sur 25 ans. Il estime en revanche que le transport des CSR entre leur lieu de production, pouvant se situer jusqu'à 300 km de Ris-Orangis, et la plateforme fluviale n'est pas pris en compte de la même manière. Il considère dès lors que les économies annoncées pour les usagers reposent sur des hypothèses qu'il juge incomplètes.

Benoît Guiblin répond que le projet Thermo-sur-Seine intègre bien le coût des quotas de CO₂. Il précise que les installations utilisant des CSR y sont soumises, à la différence des incinérateurs, et que ce coût a été pris en compte pour la part non biogénique des CSR, c'est-à-dire celle issue notamment de résidus tels que les textiles ou les plastiques. Il ajoute que le coût du transport des combustibles jusqu'à Ris-Orangis est bien intégré dans le coût du combustible. Concernant les garanties financières, il précise qu'il n'existe pas de garantie de la Ville de Paris au-delà de 500 millions d'euros.

Enfin, il rappelle que d'autres ateliers et rencontres sont prévus dans le cadre de la concertation préalable. Il indique que les contributions déposées sur la plateforme sont lues et que des réponses seront apportées à l'ensemble des questions formulées. Il ajoute que les garants veillent à la qualité des réponses apportées.

Julien Roux complète en indiquant qu'un réseau de chaleur se développe au risque de l'exploitant, qui doit commercialiser la solution auprès de nouveaux abonnés. Il explique que cette solution ne pourra être attractive que si elle reste compétitive par rapport au gaz. Il souligne à ce titre la forte hausse récente du prix du gaz, passé de 23 €/MWh en janvier à 83 €/MWh en septembre. Il estime que cette évolution peut conduire davantage d'usagers à souhaiter se raccorder au chauffage urbain afin de réduire leur exposition aux fluctuations du prix du gaz.

Il invite aussi à considérer la situation dans son ensemble, en rappelant qu'environ 21 000 équivalents-logements à Vitry-sur-Seine sont aujourd'hui chauffés grâce à ce réseau. Il insiste sur le besoin de stabilité tarifaire et de visibilité à long terme pour ces usagers. Enfin, il présente

le projet comme un outil de souveraineté énergétique, dans la mesure où il vise à réduire la dépendance au gaz importé. Il rappelle que l'objectif est de diminuer le recours au gaz et, ce faisant, de contribuer à la lutte contre la précarité énergétique.

La co-animatrice conclut la réunion à 20h33 en remerciant les participants, et les invite à participer aux prochaines rencontres.

3. Annexes

Synthèse des questions et remarques exprimées sur le tchat de la retransmission en direct

Le tchat de la retransmission en direct a été plutôt actif tout au long de la réunion. Les échanges ont été marqués par une forte opposition au projet, mais aussi par quelques prises de position favorables ou appelant à comparer les différentes solutions énergétiques.

Le portage et les objectifs du projet

Plusieurs participants questionnent l'opportunité du projet Thermo-sur-Seine et demandent s'il existe des alternatives permettant de poursuivre la décarbonation du réseau de chaleur sans recourir aux CSR. Des échanges portent notamment sur la place du gaz dans le mix énergétique actuel, sur l'objectif de réduction de sa consommation et sur l'intérêt du projet en matière de souveraineté énergétique et de maîtrise des prix pour les usagers. Certains participants soulignent l'intérêt de sortir du gaz et de réduire l'enfouissement des déchets, tandis que d'autres remettent en cause la présentation du projet comme une solution de décarbonation.

Plusieurs contributions interrogent également le développement du réseau de chaleur et la pertinence de raccorder de nouveaux abonnés. Des participants demandent si la priorité ne devrait pas plutôt être donnée à la rénovation énergétique des bâtiments afin de réduire les besoins de chaleur. Enfin, certains participants critiquent plus largement le portage du projet et expriment le sentiment que les bénéfices attendus concerneraient principalement Paris, tandis que les nuisances seraient supportées par les territoires d'accueil.

Le fonctionnement et les caractéristiques du projet

De nombreuses questions portent sur les combustibles solides de récupération (CSR), leur composition et les émissions liées à leur combustion. Plusieurs participants demandent des précisions sur la nature exacte des matériaux utilisés, notamment les plastiques, textiles ou bois traités. La distinction entre chaufferie CSR et incinérateur fait également l'objet de nombreux échanges. Certains participants contestent cette distinction ou demandent sur quels critères techniques et réglementaires elle repose.

Plusieurs questions concernent les alternatives techniques au projet, notamment la géothermie profonde, la transformation du réseau vapeur en réseau d'eau chaude et le développement de nouvelles boucles d'eau chaude. Des participants demandent si ces solutions ont été suffisamment étudiées et souhaitent connaître leurs avantages et leurs inconvénients par rapport au projet présenté. Des interrogations portent également sur la modulation de la production, le fonctionnement saisonnier de la chaufferie et la capacité à réduire la consommation de CSR lorsque les besoins de chaleur diminuent.

L'implantation et l'insertion territoriale du projet

Le choix d'implanter la chaufferie à Vitry-sur-Seine est fortement questionné. Plusieurs participants demandent pourquoi une installation de cette nature serait implantée à Vitry plutôt

que sur un autre territoire. Certains messages expriment le sentiment que les communes de banlieue accueillent déjà une part importante des infrastructures et nuisances nécessaires au fonctionnement de la métropole parisienne. La question de la justice territoriale apparaît ainsi à plusieurs reprises dans les échanges.

Des participants demandent également si d'autres sites ont été étudiés et pourquoi la chaufferie ne pourrait pas être implantée sur un territoire moins dense ou moins exposé à d'autres sources de pollution. Des comparaisons sont enfin faites avec d'autres installations situées à Saint-Ouen, Ivry-sur-Seine, Créteil ou à l'étranger, certains participants questionnant la pertinence d'implanter une chaufferie CSR de cette capacité dans un environnement fortement urbanisé.

Les enjeux sanitaires et environnementaux du projet

Les impacts potentiels du projet sur la santé et la qualité de l'air constituent le principal sujet de préoccupation exprimé dans le tchat. De nombreux participants interrogent les émissions de particules fines et ultrafines, de PFAS, de métaux lourds, de dioxines et, plus largement, les substances susceptibles d'être émises lors de la combustion des CSR. Plusieurs messages soulignent en particulier l'absence de valeurs limites réglementaires pour certaines particules ultrafines et demandent comment celles-ci seront suivies.

Des participants demandent que les impacts du projet soient analysés au regard de l'état environnemental existant du territoire et des autres sources de pollution déjà présentes à Vitry-sur-Seine, notamment le trafic routier, les activités industrielles, les chantiers et les installations de traitement des déchets. Plusieurs contributions questionnent également les comparaisons d'émissions entre la future chaufferie et les installations existantes au gaz ou les unités de valorisation énergétique. Certains souhaitent disposer de données plus détaillées sur les différentes substances émises, au-delà des seuls oxydes d'azote et poussières.

La question du bilan carbone est aussi débattue. Plusieurs participants s'interrogent sur l'utilisation du terme « décarboné » ou « bas carbone » alors que la combustion des CSR génère des émissions de CO₂. D'autres rappellent que cette appréciation doit être faite en comparaison avec les émissions liées au gaz et à l'enfouissement des déchets.

Enfin, plusieurs participants demandent la réalisation d'études indépendantes sur les impacts sanitaires et environnementaux du projet.

L'information et la concertation

Plusieurs remarques concernent les conditions de suivi de la réunion à distance. Au début de la retransmission, quelques participants signalent des difficultés à entendre les interventions provenant de la salle et demandent que les personnes prenant la parole disposent d'un micro.

Plusieurs participants souhaitent que les questions posées dans le tchat soient directement relayées et traitées pendant la réunion. Certains regrettent l'absence de réponses à plusieurs questions formulées en ligne.

Le déroulement de la réunion fait également l'objet de commentaires contrastés. Certains participants critiquent vivement les modalités de la concertation et considèrent que le projet est déjà trop avancé ou que la réunion prend davantage la forme d'une présentation du projet que

d'un débat. D'autres appellent au contraire au respect de la parole de chacun, qu'il soit favorable ou opposé au projet, afin de permettre aux arguments et réponses d'être entendus.

Plusieurs contributions demandent enfin davantage de transparence sur les données mobilisées par le maître d'ouvrage, l'accès aux sources des chiffres présentés, ainsi que la possibilité de disposer de réponses écrites lorsque les questions nécessitent des développements complémentaires.